



## L'Édito : Politique Salariale 2022

Nos autres actualités  
sur notre site internet  
et réseaux sociaux

### Pour la CFDT, le compte n'y est pas !

La communication de la direction des ressources humaines portant sur les négociations annuelles obligatoires marque la fin d'une période de négociation qui en réalité n'en a pas été une.

Alors que nous sommes à un tournant et que tout le monde appelle de ses vœux à un redressement de notre société, la **CFDT** constate qu'une grosse partie des salariés est laissée à l'abandon.

Les augmentations individuelles vont creuser le fossé entre les talents, identifiés de manière opaque et parfois arbitraire, et le reste des salariés.

Cette politique générale va engendrer plus de frustration que de satisfaction, et en cette [période de forte inflation](#), faire peser un risque supplémentaire sur la pérennité de notre entreprise.

Le nombre de démissions est très important sur ce premier trimestre 2022, nous craignons que cette politique ne fasse qu'amplifier le phénomène.

Nous constatons par ailleurs que dans la communication portant sur les rémunérations figure le remplacement de l'allocation forfaitaire par des tickets restaurants. Cette disposition n'est que la conséquence d'une mise en conformité avec les règles URSSAF.

L'allocation forfaitaire repas (4,80€ ou 5,00€ pour certains), est généreusement remplacée par la prise en charge d'un ticket restaurant financé par l'entreprise à hauteur de 5,64€ pour une valeur faciale de 9,41€.

Soit une augmentation du pouvoir d'achat pour des salariés qui se déplacent en clientèle de 64 cts par jour. Merci patron !

D'autant que, concrètement, les salariés vont avoir une retenue sur salaire de 3,77€ (part salariale) par jour travaillé.

Cette revalorisation généreusement accordée (encore merci, Patron !) s'inscrit dans un contexte de pression accrue sur un grand nombre de salariés, avec d'un côté des exigences clients qui sont de plus en plus fortes et de l'autre des moyens mis à disposition par Atos de plus en plus faibles (Les remboursements de frais professionnels n'ont pas été revalorisés depuis 2013, ou 2015 pour certains).

La **CFDT** déplore le climat social délétère qui s'installe depuis un certain temps au sein de notre société.

Durant la négociation sur les salaires, la direction a tenu une position dure de refus des augmentations générales et collectives. Cela a réduit à néant le champ de la négociation.

Pour la **CFDT**, aucun salarié ne doit être laissé au bord du chemin au motif que l'entreprise n'arrive pas à rendre profitable l'activité à laquelle il participe.

La **CFDT** continuera à travailler avec rigueur et détermination dans l'intérêt de nos collègues et de notre entreprise. Nous continuerons à être insolents et impertinents comme d'habitude !

**Rejoignez-nous pour apporter votre touche à notre œuvre commune en devenir !**

## Mobilité durable, la négociation patine...



La direction souffle le chaud et le froid sur cette négociation depuis le début des discussions en 2020.

La loi LOM (orientation sur les mobilités) et la mise en place du forfait Mobilité Durable (FMD) étaient pourtant présentées comme des éléments majeurs dans la politique de décarbonation du groupe ATOS.

Les fortes ambitions annoncées pour le développement des mobilités durables (usage du vélo, covoiturage, transport en commun) ont laissé la place à une suite de propositions toujours plus compliquées les unes que les autres et sans impact sur l'incitation des salariés à s'engager dans la lutte contre le réchauffement climatique.

Dans ces mesures proposées, citons le covoiturage mais avec obligation d'utiliser une plateforme dédiée, le vélo mais avec une utilisation à 50% minimum de vos déplacements.

La **CFDT** s'interroge sur la volonté de l'entreprise à aboutir à un accord de promotion des mobilités douces plutôt qu'à la pratique d'un greenwashing visant à présenter ATOS comme entreprise vertueuse et écologique.

A ce jour, la négociation n'a toujours pas décidé des mesures pour l'année 2021 et 2022, les propositions de l'entreprise sont très en deçà des attendus. Pour un accord sur les années 2023 et à venir, le travail reste à faire.

La lutte contre le réchauffement climatique devra encore attendre chez Atos ..

## Le régime de Prévoyance @Atos



Le régime de prévoyance fixé par accord entre les syndicats et le groupe ATOS fournit une couverture solide aux salariés en cas de décès (capital décès, rente éducation) et en cas d'arrêt de travail (de courte ou de longue durée). Le régime est paritaire, les cotisations sont partagées entre les salariés (~25%) et l'entreprise (~75%).

Les comptes de résultats de la prévoyance s'étudient sur un temps suffisamment long (3 à 5 ans) afin d'obtenir des résultats stabilisés.

Ces comptes sont déficitaires depuis maintenant 5 ans avec un dépassement d'environ 20 % (déficit uniquement porté par le risque Arrêt de travail). Dans ce contexte, l'assureur actuel : KLESIA a exigé en septembre 2021, de procéder à une augmentation des cotisations pour maintenir le contrat.

La demande initiale de Klésia – qui était de +30% – a été négociée entre syndicats et direction d'une part, et avec l'assureur d'autre part. Les résultats de cette négociation ont permis de limiter l'augmentation globale à 15%, et de la faire supporter principalement par l'entreprise (à 100 % pour tous jusqu'à 3.400 €, et un peu plus de 50 % pour la partie supérieure).

La CFDT consciente des enjeux dans ce dossier est signataire d'un accord concernant l'augmentation des cotisations salariales et patronales.

Ces nouvelles cotisations sont entrées en vigueur sur la paie d'Avril, elles ont eu des répercussions assez faibles, pour exemple :

- Salaire annuel jusqu'à 41 K€ : pas d'augmentation
- Salaire annuel de 51 K€ : 1 € par mois
- Salaire annuel de 72 K€ : 3 € par mois
- Salaire annuel de 104 K€ : 6 € par mois

La direction a décidé unilatéralement en 2019, de modifier l'assureur (passant de MUTEX à KLÉSIA), puis en 2022 de modifier le gestionnaire (qui était Vivinter). Ces modifications entraînent des difficultés dans le versement des prestations et la revalorisation des rentes. La **CFDT** intervient régulièrement pour que les bénéficiaires rentrent dans leurs droits.

Le régime prévoyance est indispensable pour assurer des risques en cas de décès mais aussi en cas d'arrêt de travail et sur ce risque, la **CFDT** pense que l'entreprise n'est pas sans responsabilités.

Pour la **CFDT**, la hausse des arrêts de travail est en partie de la responsabilité de l'entreprise en raison de la pression qu'elle exerce sur les salariés.

Dans l'avenir, la **CFDT** demandera et veillera qu'ATOS d'endosse pleinement ce risque qu'elle fait peser toujours plus.

## Reconduction des indemnités des surtemps de trajet



L'accord d'indemnisation des surtemps de travail est reconduit pour l'année 2022. La **CFDT** est signataire de cet avenant et a exigé que l'outil SAXO soit modifié pour améliorer la saisie des surtemps "non récurrents".

Ce choix est désormais disponible dans SAXO pour tous les salariés sans nécessité d'en faire la demande préalable.

Rappelons que les surtemps de trajet "récurrents" et "non récurrents" sont définis dans l'accord par :

*"Sont considérés comme surtemps de trajet récurrents les surtemps pour les déplacements réguliers définis dans le cadre d'un poste ou d'une mission et générant :*

- *Plus de 16 trajets dans un mois calendaire*
- *1 ou plusieurs trajets par semaine dans le cadre d'une mission définie pour une durée supérieure à 1 mois.*

*Tous les autres cas sont considérés comme surtemps de trajets non récurrents"*

## Champs Electromagnétiques aux Clayes-sous-Bois



Depuis le 7 avril, 18 capteurs ont été installés sur le site des Clayes qui est dorénavant considéré par le GAST(\*) Ile de France comme un cluster : le nombre de cas de gliomes dépasse largement le nombre de cas standard par un ratio de 16.

Il s'agit de capteurs de type observatoire des ondes à large bande qui permettent de surveiller au cours du temps l'évolution du niveau d'exposition liée au déploiement du parc d'antennes et à l'augmentation de l'utilisation du réseau.

Une moyenne des mesures est calculée sur une durée de 6 minutes pendant 2 heures, à différents moments de la journée et de la nuit. Les données capturées sont envoyées sur le site de supervision d'EXEM. Il faut noter que la limite est de 28v/m pour les émissions de radiocommunication diffusées par les antennes de téléphonie ou équivalents et de 87v/m pour les ondes diffusées par Linky.

Le traitement sur des nouvelles données sera examiné en étape 3 de l'étude GAST (selon le planning des prochaines échéances). Actuellement, le GAST en est à l'étape 2 (phase comparative avec les différentes bases des données existantes).

Il y a également une phase d'observation d'une dizaine de jours sous responsabilité du bureau d'études EXEM afin de s'assurer de la bonne capture et remontée d'informations sur la centrale de supervision. Puis, c'est la phase de récupération des données, avec comme finalité la mise à disposition des résultats pour l'ensemble des salariés, via une communication générale par la direction.

(\*) GAST : Groupe d'Alerte en Santé au Travail. Visiter le [Site officiel](#)

## Appel à la solidarité : Un convoi pour l'Ukraine



La guerre en Ukraine ne cesse de s'intensifier et des civils continuent d'être massacrés par l'armée russe. Des dizaines de milliers de morts et de blessés, plus de 10 millions de déplacés en Ukraine et en dehors. C'est un drame humanitaire.

Les huit organisations syndicales, **CFDT**, CGT, FO, CFTC, CGC, Unsa, Solidaires et FSU se coordonnent pour l'organisation d'un convoi avec des biens de première nécessité à destination des nombreux réfugiés restés en Ukraine. Cette initiative est menée en

concertation régulière avec les syndicats ukrainiens mobilisés pour aider les déplacés dans le pays.

**La CFDT a lancé une cagnotte** pour l'achat de biens de première nécessité, notamment des couchages et des équipements d'hébergement. Pour les Ukrainiennes et les Ukrainiens, elle en appelle à la solidarité et à la générosité de toutes ses structures, équipes et adhérents.

[https://www.cfdt.fr/portail/actualites/guerre-en-ukraine/convoi-syndical-pour-l-ukraine-participez-a-la-cagnotte-srv2\\_1231590](https://www.cfdt.fr/portail/actualites/guerre-en-ukraine/convoi-syndical-pour-l-ukraine-participez-a-la-cagnotte-srv2_1231590)

Pour la population ukrainienne, la **CFDT** en appelle à la solidarité et à la générosité de l'ensemble de ses équipes ! **Vous pouvez contribuer à cette cagnotte jusqu'au 31 mai.**

## Brèves



### Impôts sur le revenu : Le dossier spécial 2022 est arrivé !

Depuis le jeudi 7 avril 2021, les 39 millions de foyers fiscaux soumis à l'impôt annuel unique sur le revenu des personnes physiques ([art. 1 A du Code général des impôts](#)) doivent faire leur déclaration de revenus. Afin de vous aider à préparer votre déclaration, la **CFDT** met à votre disposition une série de fiche thématiques qui vous permettront d'aborder plus sereinement cet exercice annuel parfois difficile.

Consulter le [Dossier spécial impôt 2022](#)



### Salaires : Revalorisation des minimas Syntec

La F3C **CFDT** assume pleinement sa responsabilité de première organisation sur la branche des Bureaux d'études techniques et signe l'accord salarial de branche : Pour les ETAM, l'augmentation est de 4,9% pour le 1<sup>er</sup> niveau, de 3,5% pour le 2<sup>ème</sup> niveau et de 2,5% pour les autres niveaux. Pour les cadres, tous les niveaux sont réévalués de 2,5%.



### Pour une transition énergétique juste

Engagée de longue date pour le développement durable, la **CFDT** défend, à travers ses revendications et son action syndicale, une transition écologique juste, c'est-à-dire la construction démocratique d'un modèle de développement écologiquement soutenable, socialement équitable et économiquement efficace en anticipant et accompagnant ses conséquences sur les femmes et hommes.

La politique énergétique est l'une des clés de cette transition. [Lire l'argumentaire](#)



### La minute de vos droits – le télétravail, l'approche juridique !

Intempéries, problèmes de transports, ... vous ne pouvez pas vous rendre sur votre lieu de travail, peut-être pouvez-vous télétravailler ? Dans quelles conditions ? Votre employeur peut-il vous l'imposer ? [Réponses en vidéo !](#) [Le Télétravail au sein d'Atos](#)

## La newsletter hebdomadaire de la CFDT

**Cfdt: NEWSLETTER**



Recevez par mail chaque jeudi matin, l'essentiel de l'actualité de la **CFDT** !

Au programme de cette newsletter : Informations nationales, actualités juridiques, dossiers et temps forts, campagnes en cours, interventions médiatiques... Mais aussi les nouvelles émissions

de notre Web TV : La minute de vos droits, Tous éco, Expression directe... [Abonnez-vous en 1 clic !](#)

**CFDT: S'ENGAGER POUR CHACUN AGIR POUR TOUS**

L'adhésion est ouverte à toutes celles et à tous ceux qui veulent rejoindre la CFDT.

**adhérer à la CFDT**

**Les militants CFDT (par plaque/site) : n'hésitez pas à nous contacter 😊**

**Aix en Provence :** [Olivier BALFOURIER](#), [Rémy RAYMONDO](#), [Karine DUMOULIN](#), [Vincent GENTIL](#), [Jean-Luc GIMENEZ](#), [Maria-Gabriela LOVATO](#), [Bernard BROUILLET](#), [Isabelle FINETTE](#), [Philippe STOLPE](#), [Carole MILLET](#), [François ZANABONI](#), [Laurent VARINI](#)

**Angers :** [Dominique ROUGER](#), [Nicolas BARAUD](#)

**Bezons :** [David CASTELLI](#), [Salomon MAMAN](#), [Norbert RAFFOLT](#), [Isabelle BELZANNE](#), [Armen GH-ARAKELIAN](#), [Safia ZEMMAL](#), [Hakim ENNADRE](#), [Djemel DRICI](#), [Leila LFAREH](#), [Eric BAAN](#), [Nassim BAKIRI](#), [Thierry GOTTI](#), [Youssef OUNZI](#), [Yazid YOUS](#), [Akila BOUNEKTA](#), [Rachid EL MORNAKI](#), [Malik MEKERRI](#), [Abderrahmane HALLA](#), [Fabricia JAGER](#), [Christophe LAGUERRE](#), [Jules-Mensah FAGBEGNON](#), [Philippe CUVELIER](#), [Samia MEHREZ](#), [Joseph MASSOCK](#), [Houssem GHERISSI](#), [Jérôme BERTIN](#), [Frédéric BLUM](#), [Dominique PIERRE](#), [Sabrina KAOUAHLI](#), [Malika CHABANI](#), [Hervé BROSSET](#), [Estelle COUPARD](#), [Véronique MOROSINI](#), [Djamila LABOUDI](#), [Sandrine MEZZANOTTI](#), [Sylvie ANATOMARCHI](#), [Laurent LE CADRE](#)

**Bordeaux :** [Faïza TALEM](#), [Frisco FERNANDEZ](#), [Peggy MARSAN](#), [Claire PHALIPPOU](#)

**Bruyères :** [Ahcène HETTAL](#), [Vincent DUPUIS](#)

**Caen / Rennes :** [Luc MATHIEU](#)

**Cergy :** [Arnaud BLANC](#)

**Clermont :** [Marc DUGUET](#), [Olivier DUTHEIL](#), [Grégory NAILLAT](#), [Guy COHALION](#)

**Grenoble / Echirolles :** [Denis GUTFREUND](#), [Martine MAURIN](#), [Françoise MILLE-REY](#), [Benoît BOIREL](#), [Thierry ROBIN](#), [Laure Robin](#), [Stéphane JOUNIAUX](#), [Guy-Bernard CLERC](#), [Fabrice GERFAUD VALENTIN](#), [Sébastien PAZ](#), [Patricia GABORIEAU](#), [Zivan MICIC](#), [Thierry LUBINEAU](#), [Serge ZANGHERI](#), [Claire SOURNIAFEDER](#), [Didier DEPLANCKE](#)

**La Réunion :** [Laurent PHILOGENE](#), [Nicolas LEBON](#)

**Les Clayes / Boulogne Billancourt :** [Christophe GUILBAUD](#), [Adel KLAÏ](#), [Foad EL-HANNOUFI](#), [Alain CHEBBAH](#), [Lionel WURFFEL](#), [Sylvie GILLET](#), [Willy RAJERISON](#)

**Lille :** [Houssine BRAHIM](#), [Rachid DERDAKI](#), [Jean-Philippe BOURRIEZ](#), [Grégory DECAN](#), [Valérie RODRIGUES](#), [Max DESWARTE](#), [Françoise DELPLACE](#), [Olivier RICHEL](#), [Jean-Marie FLAMME](#), [Catherine GILMANT](#)

**Lyon / Villeurbanne :** [Frédéric DESMOULIN](#), [François BORJA](#), [Eric LEMIERE](#), [Stéphane GAUTHERON](#), [Lionel JACOB](#), [Chrystelle ROUSSET](#), [Amir BOUTOUCHENT](#), [Stéphane FUSILS](#), [Edin HAZNADAR](#), [Fadela MOUHOU](#), [Lucas ROUSSET](#), [Bruno PALLATIN](#), [Anne MEZENGE](#), [François MOURET](#), [Hassiba KIRATI](#), [Philippe GEORGET](#), [Warda MSALLAK](#), [Morad AIT-MESSAOUD](#), [Julien DELISLE](#), [Jérôme LORiot](#)

**Montpellier :** [Alexis DEBOURDIEU](#), [Sabine JEST](#), [Schehrazed LAGRINI-LEBERT](#)

**Nantes / Niort :** [Vincent PRIN](#), [Francine FREISS](#), [François NECTOUX](#)

**Orléans/Tour :** [Lucien CALOC](#), [Sylvain BRISSARD](#), [Anne-Sécolène BOULANGER](#), [Thierry HACHET](#), [Thierry MADEC](#), [Dominique MARTIN](#), [Mohamed SAMIR](#), [Frédéric RICHER](#), [Frédéric DARDE](#)

**Six-Fours :** [Guylaine PIERSON](#)

**Sophia Antipolis :** [Dominique DERAÏ](#), [Hélène LAMOUREUX](#), [Carlos ARAUZ-FLORES](#), [Stéphane DUFLOT](#)

**Strasbourg / Mulhouse :** [Tristan LABBE](#), [Jean-Marc NAHLOVSKY](#), [Olivier KREISS](#), [Mathias TERREAUX](#), [Benoît NAEGEL](#)

**Toulouse :** [Claire PHALIPOU](#), [Alia IASSAMEN](#), [Philippe SERAUD](#), [Yves DUCLER](#), [Caroline ESPERANCA](#), [Patricia SEGONDS](#), [Pierre JEAN](#), [Denys LOMBARD](#)

**Trélazé :** [Thierry POUPLIN](#), [Laetitia VINSONNEAU](#), [Sébastien LAVIS](#), [Hélène DELESTRE](#), [Denis JAGUENEAU](#), [Yves MORIN](#), [Alain MONTRIEUX](#)

**Notre travail vous intéresse ?**

**Vous voulez vous investir et faire changer les choses ?**

**Travaillons ensemble et rejoignez-nous !**

La **CFDT** lutte pour obtenir de nouveaux droits !

La **CFDT** informe les salariés sur leurs droits !

<https://www.cfdt-atos.org>

[Linkedin](#) – [cfdt@atos.net](mailto:cfdt@atos.net) – [Twitter](#)